



Droits congé maternité et maladie CPAM

Par **Mimosas33**, le **09/08/2016** à **13:10**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

je me permets de vous contacter afin de vous expliquer de ma situation.

En effet, actuellement enceinte de 3 mois et demi je viens de me voir refuser l'indemnisation de mon arrêt maladie.

La raison pour laquelle je me permets de vous contacter est que c'est une situation qui dure depuis longtemps. En effet, mon congé maternité du mois de janvier m'a également été refusé en janvier dernier.

Mon enfant est décédé à la naissance le 24/01 dernier et alors que mon congé maternité avait été validé, j'ai reçu une notification de la CPAM le 4/02/2016 signalant que ce dernier ne serait pas indemnisé.

Avant ma première grossesse j'ai été salariée de droit français en France et à l'étranger pendant plus de 13 ans jusqu'au 16/08/2014 puis suite à un harcèlement j'ai été dans l'obligation de convenir d'une rupture conventionnelle de contrat de travail.

Mon mari militaire étant en coopération au Cameroun, j'ai trouvé un emploi de directrice d'établissement scolaire français mais au Cameroun et en contrat local. Par honnêteté, j'ai signalé ma situation pour ne plus percevoir mes allocations.

De retour en France en Juillet 2015 j'étais enceinte de 4 mois...il était difficile alors de retrouver un emploi.

j'ai donc attendu et constitué mon dossier de congé maternité et j'ai bénéficié des ARE (aides au Retour à l'emploi) du Pôle Emploi que je touche encore à l'heure actuelle;

Alors que mon dossier de congé maternité était bien complet et remis au bureau de la CPAM de la Teste de Buch, l'agent qui m'avait reçu m'a dit que mon dossier était bien complet et que je serais indemnisée d'ici début janvier 2016. (mon congé maternité commençait le 28 décembre 2015).

Malheureusement, lors de la naissance mon fils est décédé. Une épreuve plus qu'horrible et difficile à surmonter...qu'on ne surmontera sûrement jamais;

Et le 4/02/2016 j'ai reçu un courrier de la CPAM stipulant que mon congé maternité n'était pas

pris en compte et non indemnisé;

Lorsque je suis allée à La CPAM de la Teste de Buch, les agents m'ont conseillé de me réinscrire au Pôle Emploi(chose que j'ai faite). Les agents que j'ai eus au téléphone et que j'ai pu voir à l'accueil m'ont dit qu'il aurait fallu une seule heure de travail sous contrat français à notre retour du Cameroun pour que mes droits soient réenclenchés...ou alors qu'il aurait fallu que je continue à percevoir mes indemnités chômage alors que j'étais au Cameroun. Je crois qu'il y a un sérieux problème de communication et de formation car je pense que cela est complètement invraisemblable et illégal!

Aujourd'hui, je suis de nouveau enceinte. C'est une 6eme grossesse après de nombreux traitements et stimulation.

C'est une grossesse hautement surveillée et pour laquelle mon médecin m'a de suite mis en arrêt maladie. Je veux bien trouver un emploi mais cela sera en risquant de mettre ma grossesse en péril!!

Encore une fois, mes IJ ont été refusées.

J'avoue que je suis au bout du rouleau. J'ai toujours travaillé et eu une occupation professionnelle sauf cette dernière année entre 2015 et 2016 année durant lesquelles j'ai du me battre contre un cancer pour lequel je n'ai pas pris de congé maladie et faire face au décès de notre enfant. J'attaque aujourd'hui une nouvelle grossesse mais les conditions ne sont pas optimales.

Je souhaiterais savoir pourquoi tous ces refus, et les raisons pour lesquelles ce refus.

Je souhaite aussi savoir si à ce rythme mon nouveau congé maternité de cette fin d'année pour une naissance prévue début 2017 sera pris en charge? et quelles sont les démarches à effectuer pour avoir un arrêt maladie et un congé maternité indemnisé?

Je précise que si au départ, nous avons été bien orienté par les agents de la CPAM, nous aurions pu anticiper et non pas nous retrouver au pied du mur sans aucun revenus !